

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

Étaient présents : Mmes LEAU Valérie, MONTAJAULT Sophie, GORON Claudine, MM. LEBLANC Jean-Michel, PENIN Loïc, RACAULT Cyril, DEVERGNE Julien et SERVANT Christian.

Étaient excusés : Mmes BOBEAU Audrey, TAVET Dominique et M. HANSE Eric.

Commémoration du 11 novembre :

- Rendez-vous à 11h à la mairie.
- Gerbe commandée.

RAPPORT DE LA RÉUNION DES ASSOCIATIONS DU 20 OCTOBRE 2025 :

- Les associations APE, Pat' Country, Entraide et Loisirs, Confrérie des Tabliers Noirs A.C.C.A. d'Orches, Comité des Fêtes étaient présentes sauf U.S. ORCHES, Les Cheyennes des Clouzeaux (ball-trap) étaient absents.
- Chaque association a effectué un bilan de l'année et a présenté les manifestations à venir.
- Une présentation de l'application INTRAMUROS a été réalisée.

POINT RÉUNION PLUi :

- Monsieur BONNARD Franck, Maire de la commune de Bonneuil-Matours et aussi Conseiller communautaire délégué au bureau en charge du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est intervenu en présence de Mme MONTAJAULT Julie, Assistante de Projet ainsi que 2 personnes du bureau d'études.
- Un point a été effectué afin de connaître les besoins, les projets de la commune, des exploitants agricoles, qui seront contactés, informés sur les bâtiments implantés.

CANTINE :

- Il y a un problème avec le mur qui s'écarte, il faut qu'un artisan intervienne pour réaliser des travaux. Un devis a été réalisé par M ARNAULT Jorris qui s'élève à 2 916.60 € HT soit 3 208.26 € TTC > devis validé.
- Les travaux seront réalisés en début d'année 2026 pendant les vacances scolaires.
- Autre point : la pose du film isolant sur les vitres sera réalisée prochainement.

DÉLIBÉRATIONS :

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'en vue d'une insuffisance de crédits sur le chapitre 66 du budget annexe du lotissement, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres.

Il convient de prendre en compte les dépenses et d'équilibrer avec les recettes suivantes :

En dépenses sur le chapitre 66 (compte 66 111) pour le montant de 1600 euros,

En recettes sur le chapitre 75 (compte 757 361) pour le montant de 1 600 euros.

La décision modificative est détaillée ci-dessous :

<u>CHAPITRES OU OPÉRATIONS</u>	<u>ARTICLES</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>DM</u>
FONCTIONNEMENT DEPENSES			
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+1 600 €
FONCTIONNEMENT RECETTES			
75	757361	Subventions de fonctionnement de la collectivité	+ 1 600 €

>> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente décision modificative.

- MOUVEMENT COMPTABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CLOS FLEURI » :

Madame le Maire indique qu'il a été convenu d'effectuer le mouvement comptable détaillé ci-dessous du budget principal vers le budget annexe du Lotissement « Le Clos Fleuri » afin de permettre au budget annexe de disposer de crédits au chapitre 66 :

- un virement de crédits en section fonctionnement d'un montant de 1 600 euros (mille-six-cents euros).

La dépense en section de fonctionnement sur le budget principal sera imputée au chapitre 65 « Autres charges de la gestion courante » et sur le compte 65736211 « Subventions de fonctionnement aux BA non dotés de la personnalité morale ».

>> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette écriture comptable.

- RECENSEMENT 2026 DE LA POPULATION : FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS :

Madame le Maire expose que, la collectivité est chargée d'organiser en 2026 les opérations de recensement de la population.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement, de créer un emploi d'agent recenseur et de fixer leur rémunération.

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement en 2026,

>> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, l'unanimité :

- ☒ La création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.
- ☒ Chaque agent recenseur percevra la somme de 1801,80 € (brut) pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2026.

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement.

☒ De désigner un coordonnateur d'enquête qui peut être un élu ou un agent de la collectivité :

- S'il s'agit d'un agent communal, il bénéficiera :
 - d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Un courrier a été reçu en mairie de la part d'une famille qui souhaite faire don d'une parcelle de jardin à la commune. Il y a 4 cohéritiers qui doivent donner leur accord pour ce don et ensuite effectuer le changement auprès du cadastre.
- Points de collecte : la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault va contribuer à la collecte des déchets soit 150 € par an.
- Lecture de la lettre d'un administré contre les battues de l'A.C.C.A.
- La cérémonie des vœux est prévue le samedi 31 janvier 2026 à 11h à la salle des fêtes.
- Bulletin municipal : la photo de couverture sera réalisée avec les 2 plus importants investissements de la commune soit le tracteur et l'aire de jeux pour enfants.
- La distribution des colis de Noël pour les aînés aura lieu le samedi 13 décembre 2025.

PROCHAINE RÉUNION : LUNDI 1^{er} DÉCEMBRE 2025 à 19h



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Leau', is written over the printed name.

Valérie LEAU